

# Évaluation EU AI Act — Scope

Catégorisation et justification de la conformité au règlement (UE) 2024/1689 · version 2026.04.28-v1 · 2026-04-28

## 1. Synthèse

Scope est un copilote d'IA dont la finalité est de produire des livrables documentaires de cadrage et d'audit (notes de cadrage, propales, audits, RFP) à partir d'inputs fournis par l'utilisateur. À la date du présent document, Scope catégorise l'ensemble de ses fonctionnalités IA comme « risque minimal » au sens de l'EU AI Act (règlement (UE) 2024/1689). Aucune fonctionnalité de Scope n'entre dans les catégories « risque inacceptable » (article 5) ou « risque élevé » (article 6 et Annexes I-III).

## 2. Catégorisation par fonctionnalité

### 2.1 Génération de notes de cadrage / propales / audits

- Catégorie AI Act : risque minimal.
- Justification : output documentaire toujours révisable par un humain avant usage externe.
- Aucune décision automatisée juridique, financière ou administrative au sens de l'article 22 RGPD.

### 2.2 Transcription audio (Gladia)

- Catégorie AI Act : risque minimal.
- Pas d'identification biométrique. Pas de scoring émotionnel. Pas de catégorisation de personnes.

### 2.3 Extraction structurée (OpenRouter)

- Catégorie AI Act : risque minimal.
- Le routeur LLM impose contractuellement `data_collection=deny` aux fournisseurs (no-training).
- Pas de profilage de personnes au sens de l'article 4.4 du RGPD.

## 3. Exclusions explicites

- Scope ne réalise pas de scoring social (article 5.1.c AI Act).
- Scope ne réalise pas d'identification biométrique en temps réel ou différée (article 5.1.h, 5.2 et Annexe III §1).
- Scope n'évalue pas l'éligibilité à des prestations sociales, des opportunités d'emploi ou un crédit (Annexe III §5).
- Scope n'opère pas sur des infrastructures critiques (Annexe III §2) ni sur l'éducation (Annexe III §3).
- Scope n'est pas utilisé pour la justice ou le maintien de l'ordre (Annexe III §6 et §8).

## 4. Mesures de transparence

- L'utilisateur est informé en interface que les contenus sont générés ou assistés par IA (article 50 AI Act).
- Les sources des extractions sont consultables (citation par paragraphe lorsque la source d'origine est disponible).
- Le no-training contractuel est documenté publiquement sur <https://getscope.dev/trust>.
- Le journal des décisions IA est accessible aux administrateurs sur les comptes Enterprise.

## 5. Contrôle humain (human-in-the-loop)

- Tous les livrables passent par une étape de relecture obligatoire avant export ou signature.
- L'export vers Word/PDF/Notion exige une validation explicite côté utilisateur.
- Aucune signature électronique n'est déclenchée automatiquement par l'IA.

## 6. Mitigations transversales

- Hébergement UE par défaut (Vercel eu-west-1, Supabase eu-west-1, DocuSeal Hostinger NL).
- Mode IA souverain disponible — restreint le routage LLM aux fournisseurs UE (Mistral).
- Suppression des données sur demande (article 17 RGPD), automatisée en self-service.
- Audit log immuable des actions IA (génération, ré-génération, export) pendant 24 mois Enterprise.

## 7. Réexamen

La présente évaluation est réexaminée à chaque ajout de fonctionnalité IA majeure ou au moins une fois par an. Toute évolution de la catégorisation est notifiée aux clients abonnés et publiée sur le Trust Center 30 jours avant son entrée en vigueur.